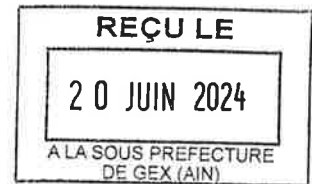


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07

**SEANCE du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
06/06/2024

**Etaient présents :** Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER, Delphine GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY, Jacques MERMET, Jean-Pierre GROSGURIN

Date d'affichage  
06/06/2024

**Excusée :**  
**Absent :** Gilles PERONNET

**Elue secrétaire de séance :** Dephine GABRIEL-ROBEZ

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Ain Pacte de territoire, pour amélioration du système de vidéoprotection.**

Le Maire rappelle qu'en 2021 la commune a mis en place un système de vidéo protection avec 3 caméras ce qui a permis à la gendarmerie d'élucider plusieurs affaires.

Afin d'optimiser le système de vidéoprotection il est nécessaire de rajouter 5 caméras.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **27 323,47 € HT**.  
Ces travaux sont éligibles au titre du Pacte de Territoire du Département de l'Ain

**Le conseil ouï l'exposé du Maire**

**Après en avoir délibéré par** 07 voix POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION

**ADOpte** le projet de mise en place de 5 nouvelles caméras

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
Détail des postes	Montant HT	Financements	Montant HT	en %
EIFFAGE	27 323,47 €	Département de l'Ain Pacte Territoire	8 197,04 €	30
		DETR	10 929,39 €	40
		Fonds propres de la commune	8197,04 €	30
<b>TOTAL</b>	<b>27 323,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 323,47 €</b>	<b>100%</b>

**SOLLICITE** une demande de subvention de **8 197.04 €** soit 30% du Montant HT au titre du Pacte de territoire du Département de l'Ain

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-04-008 du 4 avril 2024

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

